



L'an deux mille vingt-cinq et le six mars, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-huit février deux mille vingt-cinq, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	31	Suffrages exprimés :	45
Absents :	24	- dont POUR :	45
Absents AVEC pouvoir	14	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	10	Nombre d'abstention(s) :	0

**Etaient présents :** M. DAUDET Gérard - Président

Mme AMOROS Elisabeth  
Mme ARAGONES Claire  
M. BATOUX Philippe  
M. BOREL Félix  
M. CARLIER Roland  
Mme CATALANO-LLORDES Gaétane  
M. COURTECUISSÉ Patrick  
Mme CRESP Delphine  
M. DECHER Martine  
M. DERRIVE Eric  
Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse

M. GERAULT Jean-Pierre  
Mme GIRARD Nicole  
Mme GREGOIRE Sylvie  
M. JUSTINESY Gérard  
Mme LION-PESQUIES Christine  
M. MASSIP Frédéric  
Mme MONFRIN Marie-Josée  
M. MOUNIER Christian  
Mme NALLET Christine  
M. NOUVEAU Michel  
Mme PAIGNON Laurence  
M. PETTAVINO Jean-Pierre  
Mme PIERI Julia  
M. RIVET Jean-Philippe  
M. SEBBAH Didier  
M. SILVESTRE Claude  
M. SINTES Patrick  
Mme STELLA Aurore  
M. VOURET Eric

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Mme ANGELETTI Frédérique  
M. ATTARD Alain  
Mme AUDIBERT Danielle  
Mme BASSANELLI Magali  
M. BOURSE Etienne  
Mme BUCHACA Sophie  
Mme CLEMENT Marie-Hélène  
Mme DAUPHIN Mathilde  
M. JUNIK Pascal  
M. LE FAOU Michel  
M. LIBERATO Fabrice  
Mme MILESI Véronique  
Mme NEMROD-BONNAN Marie-Thérèse  
Mme ROUX Isabelle

ayant donné pouvoir à M. PETTAVINO Jean-Pierre  
ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard  
ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre  
ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth  
ayant donné pouvoir à Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse  
ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe  
ayant donné pouvoir à M. COURTECUISSÉ Patrick  
ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland  
ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine  
ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole  
ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe  
ayant donné pouvoir à M. SILVESTRE Claude  
ayant donné pouvoir à Mme CATALANO-LLORDES Gaétane  
ayant donné pouvoir à Mme PIERI Julia

**Absents excusés :**

Mme BLANCHET Fabienne  
Mme JEAN Amélie  
M. KITAEFF Richard  
Mme MARIANI-RENOUX Séverine  
M. PEYRARD Jean-Pierre

**Absents non-excusés :**

Mme MACK Marie-Thérèse  
Mme PALACIO Céline  
Mme PONTET Annie  
M. ROUSSET André  
M. SELLES Jean-Michel

**Secrétaire de séance :**

Mme AMOROS Elisabeth est désignée Secrétaire de cette séance

N° 2025-008

**FINANCES** – Rapport de Développement Durable

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L. 2311-1-1 ;*
- *Vu le Code de l’Environnement et notamment son article L 110-1 ;*
- *Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement national pour l’Environnement et notamment son article 255 ;*
- *Vu le décret n°2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales ;*
- *Vu l’avis du bureau communautaire en date du 6 février 2025.*

Conformément à l’article L. 2311-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants doivent élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable. Ce rapport est présenté par l’exécutif de la collectivité préalablement aux débats sur le projet de budget.

L’article L.110-1 du Code de l’Environnement précise que l’objectif de développement durable est recherché de façon concomitante et cohérente, grâce aux cinq engagements suivants :

- ✓ La lutte contre le changement climatique ;
- ✓ La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu’ils fournissent et des usages qui s’y rattachent ;
- ✓ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- ✓ L’épanouissement de tous les êtres humains ;
- ✓ La transition vers une économie circulaire.

Ce rapport décrit, sous forme de synthèse, la situation en matière de développement durable de la collectivité.

Il comporte, au regard des cinq finalités du développement durable mentionnées ci-avant :

- ✓ Le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;
- ✓ Le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.

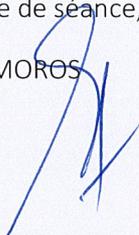
Le Conseil Communautaire,  
Où le rapport ci-dessus,  
Délibère, et  
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** le rapport relatif au développement durable joint en annexe de la présente délibération ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Cavaillon, le 7 mars 2025

La Secrétaire de séance,  
Elisabeth AMOROS



Le Président,  
Gérard DAUDET

